

**Révision totale de l'ordonnance sur l'analyse génétique humaine et modification de l'ordonnance sur l'établissement de profils ADN en matière civile et administrative**

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre correspondance du 19 mai 2020 relative à la procédure de consultation susmentionnée nous est bien parvenue et a retenu notre meilleure attention.

S'agissant d'une ordonnance au contenu principalement technique, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler.

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 septembre 2020

Au nom du Conseil d'État :

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND